



LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

n° 265 automne 2024 - hiver 2025

LA FEUILLE VERTE

Une autoroute 'routière' (A69), peut en cacher une autre, 'ferroviaire' (LGV Bordeaux-Toulouse)

par Jean Olivier, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

À côté (juste un peu à l'ouest) de la mobilisation contre l'autoroute A69 Toulouse-Castres, une autre mobilisation de terrain ré-émerge depuis quelques temps, avec là aussi des occupations d'arbres, contre l'autoroute ferroviaire que représente le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Toulouse-Bordeaux.

Véritable accaparement et spoliation des terres au profit d'une partie minoritaire de la population qui seule pourrait se payer ces moyens de transports de plus en plus chers pour traverser les territoires à grande vitesse, en les coupant en deux et sans s'y arrêter, en détruisant des terres naturelles, agricoles et forestières, riches de biodiversité et essentielles au bon cycle de l'eau, ce nouveau méga-projet inutile et écocidaire, antidémocratique et ruineux pour les finances publiques sert de nouveau le lobby du béton.

Alors que Carole DELGA, la présidente de Région Occitanie, se plaint désormais ouvertement du fait que le gouvernement refuserait de boucler le budget de la LGV nouvelle Bordeaux-Dax et Bordeaux Toulouse, et que celle-ci est donc loin d'être financée et validée définitivement (et tant mieux!), des travaux ont toutefois commencé au Sud de Bordeaux et au Nord de Toulouse, mais non sans résistance !

Les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) ont commencé à expulser des habitant.es et, s'ils ont pu être stoppés en partie au printemps dernier grâce à la présence de nids d'hirondelles dans une ferme du côté de Cadaujac, en Gironde, leurs travaux sont dans les starting-blocks avec des destructions de végétation à craindre. En effet, malgré une très forte participation à l'enquête publique pourtant cachée au cœur de l'été, où près de 2 500 avis ont été postés, dont 92% négatifs - avec certains majeurs, comme celui du Conseil National

pour la Protection de la Nature (CNPN) - les commissaires enquêteurs ont conclu récemment l'enquête par un avis positif, ouvrant ainsi la porte à une autorisation préfectorale.

Les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) ont eux déjà commencé à détruire de la végétation le long du Canal Latéral à la Garonne depuis ce mois de septembre 2024, alors qu'un recours en annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale de ces AFNT (datant de février 2024) sera examiné au mieux dans seulement plusieurs mois par le Tribunal Administratif (TA) de Toulouse, suite à une action juridique engagée par les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, Alternative LGV 82, FNE¹ 82, UPNET²/FNE 81 et le GNSA³.

Les arguments à l'appui de cette demande d'annulation sont nombreux. Et s'ils n'ont pas pu conduire à la suspension en urgence du chantier lors d'une audience de référé suspension devant le TA de Toulouse le 16 septembre dernier, ils ont bien été entendus et pris en compte par la présidente du TA, qui attend des preuves supplémentaires de la part des associations opposantes. Les juges indiquent dans leur délibéré, que 'en l'état actuel de l'instruction', ils ont jugé manquer de données techniques pour prendre une décision aussi importante que suspendre un projet à 1 milliard d'€ (s'agissant de la seule partie 'AFNT', le projet total de la LGV Bordeaux-Toulouse avoisinant les 20 milliards d'€).

1. France Nature Environnement, 2. Union Protection Nature Environnement, 3. Groupement National de Surveillance des Arbres

Or, en droit administratif, ce n'est pas à la SNCF de démontrer la solidité de son dossier, mais aux parties qui s'y opposent, de démontrer la robustesse de leurs arguments.

Le tribunal demande ainsi aux associations de présenter des contre-expertises ferroviaires et naturalistes pour démontrer que la SNCF n'a pas recherché (sérieusement) d'alternative et n'a pas étudié (sérieusement) l'importance de la biodiversité actuellement présente entre voie ferrée et canal latéral, qui représente un corridor de nature clé au nord de Toulouse. Pourtant, le CNPN et l'Autorité Environnementale (AE) ont déjà évalué très sévèrement le dossier de la SNCF. Le CNPN parle d'une **étude d'impact environnemental 'trompeuse' de la part de la SNCF et 'd'impacts résiduels'**

'vertigineux' (sic) et l'AE a déclaré **ne pas pouvoir rendre un avis vu le caractère médiocre du dossier de la SNCF !**

Dans l'immédiat, et depuis le 30 août dernier, des militant.es, «écurveils» et au sol occupent des arbres du tracé des AFNT, du côté de Saint-Jory, en Haute-Garonne, à quelques mètres du cours d'eau de l'Hers, peu après sa confluence avec le Girou, qui arrive lui directement du Tarn et du tracé de l'autoroute A69.

Ces 11, 12 et 13 octobre 2024, un rassemblement appelé « Freinage d'Urgence » a signé, en outre, le coup d'envoi d'une mobilisation de la coordination 'LGV Non Merci' en lien avec les Soulèvements de la Terre, pour faire cesser au plus vite ce projet de plus de 250 kilomètres de destruction des terres.

Pour mener cette lutte essentielle face aux lobbies du béton, de l'acier et du toujours plus vite, la *Coordination LGV Non Merci !* a besoin de moyens financiers importants pour :

- porter des recours en Justice et faire annuler ce projet devant les tribunaux,
- assurer une communication claire et percutante pour informer et alerter la population,
- organiser des évènements de rencontres et de débats pour construire les alternatives.

Toutes les contributions petites ou grandes sont les bienvenues, car il est bien connu que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières !

<https://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/collectes/lgv-non-merci>



Lauragais en lutte : des nouvelles du front !

par les collectifs "Non à la ZAC du Rivel" et "L'Ilôperroquet"

Les collectifs «Non à la ZAC du Rivel» et "L'Ilôperroquet" sont réunis dans l'association « Terr'eau Lauragais ». Ils se mobilisent pour l'abandon du projet de la ZAC du Rivel et l'arrêt des nuisances environnementales du fait de la plateforme Lidl sur les communes de Baziège et Montgiscard.

Les actions depuis septembre 2022 :

- sur le terrain juridique, deux plaintes sont en cours : une contre la destruction d'une haie protégée. Et un recours contre la tenue d'un conseil communautaire du Sicoval à huis-clos après que le président ait fait évacuer la salle,
- Information et communication : Deux réunions publiques bien suivies (février 2023 et février 2024) ; une manifestation sur le lieu de la future ZAC ; une sortie naturaliste ; une fête des moissons ; des communiqués de presse et expressions publiques, dont une sur le bilan carbone de la ZAC,
- Solidarité : Un soutien affiché à la famille Boudières qui refuse de perdre ses terres et mène une bataille juridique intense contre le Sicoval. Une présence ponctuelle sur d'autres luttes contre des Grands Projets Inutiles et Imposés (A69, Salvaza, LGV...),
- Partenariat universitaire : Des étudiant.es de Master 1 TRENTE (Transition Environnementale dans les Territoires)

de l'Université Jean Jaurès, avec leurs enseignant.es, ont choisi comme terrain d'étude l'aménagement de la ZAC du Rivel. Suite à des pressions de représentants du Sicoval, le groupe a dû annuler la présentation publique de son travail.

Et maintenant ?

Les travaux d'aménagement ont débuté au mois d'août 2023 en pleine canicule. On a pu observer, en plein arrêté sécheresse, des camions-citernes pomper l'eau du Canal du midi pour la mise en œuvre du chantier, avec l'autorisation de la préfecture. Mais la lutte continue et on remporte quelques victoires !

✓ Après 7 années de lutte des riverains, un Rapport d'Expertise du Tribunal Judiciaire de Toulouse vient enfin de confirmer que Lidl fonctionne de façon non conforme à l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 janvier 2017. L'expertise judiciaire constate que Lidl dépasse les normes, de jour comme de nuit. La mairie de Baziège et le

Sicoval, qui ont permis et organisé l'installation de Lidl à Baziège, ne se sont jamais préoccupés de sa conformité.

✓ Le 19 août dernier, on apprenait que la Cour de Cassation venait de remettre en cause la procédure d'attribution et donc le montant des indemnités versées à la famille Boudières. La bataille juridique continue.

✓ Côté ZAC, la commercialisation des lots s'annonce mal. Malgré la novlangue du Sicoval (Zone à énergie positive, énergies vertes, innovantes ou renouvelables, économie circulaire) ce dernier peine à donner des noms d'entreprises. En revanche, deux logos sont visibles sur le chantier qui ne nous rassurent pas : Razel-Bec, entreprise de travaux publics, et Yara, géant des engrais de synthèse. Une revue de presse confirme qu'on a raison de s'inquiéter. Razel-Bec, qui réalise l'essentiel des travaux sur la ZAC, a été perquisitionné par le Parquet National Financier en août 2023 dans le cadre d'une enquête pour blanchiment de fraude fiscale aggravée : le groupe est

soupçonné d'avoir soustrait au moins 800 000€ aux impôts via une société offshore sur l'île Maurice. Et Yara, groupe norvégien spécialisé dans les engrais agricoles et le traitement des eaux usées, cumule plusieurs chefs d'accusation. Pollution et lobbying : la multinationale s'est lancée dans une vaste campagne pour éviter toute régulation contraignante de son impact climatique. Corruption : En janvier 2014, elle a été déclarée coupable de corruption dans des contrats avec la Libye, l'Inde et la Russie. Yara a aussi été accusée de financer la dictature en Biélorussie en 2021. Licenciements : en novembre 2023, la direction de l'entreprise annonce supprimer 139 postes sur 171. Associations, élus et syndicats dénoncent le cynisme de la multinationale et le fait que Yara n'a jamais voulu se mettre aux normes environnementales malgré les multiples mises en demeure par l'État.

Autant de raisons pour ne pas baisser la garde !

Pour en savoir plus : <https://nonzacdurivel.eu>



Les grands travaux liés aux déchets en Haute-Garonne

Par Dominique Gilbon, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

Reconstruction de l'incinérateur

Cet incinérateur, situé au Mirail est exploité par la société SETMI. Il fonctionne en continu depuis 53 ans et arrive maintenant en fin de vie. Parmi les 11 incinérateurs les plus importants de France, celui de Toulouse est, de loin, celui qui, en moyenne en 2020, émettait le plus d'oxyde d'azote. L'ensemble de ces incinérateurs respectait, cette année-là, les valeurs limites d'émission qui leur étaient imposées par leur arrêté préfectoral respectif : celles de Toulouse étaient fixées à 200 mg/Nm3 contre 70 à 80 mg/Nm3 pour tous les autres...?? (cf le plaidoyer de Zéro Waste Toulouse « Incinérateur de Toulouse, Stop ou Encore ? »).

Comme le coût de la reconstruction de cet incinérateur est évalué entre 185 et 350 millions d'euros, le syndicat de traitement des déchets DECOSSET, qui en assure la gestion, a dû organiser une phase de concertation publique quant à son avenir. La CNDP (Commission nationale du débat public) a délégué deux « Garant(e)s » qui ont assuré la qualité de la concertation, que les différentes associations reconnaissent comme avoir été très bonne.

Suite à la concertation, la construction d'un nouvel incinérateur d'une capacité de 240 000 tonnes de traitement annuel a été validée par les élus de DECOSSET. La solution privilégiée par les élus est la reconstruction sur le site actuel, mais une étude d'implantation sur un autre site à l'écart des habitations est encore en cours.

Un appel d'offres a été lancé par DECOSSET pour la gestion de ses deux incinérateurs actuels ainsi que la reconstruction de celui de Toulouse à l'horizon 2030. Ce

contrat de Délégation de Service Public représente un montant de 1 milliard d'euros sur une période de 20 ans. Sur les trois offres qui ont été reçues (de VEOLIA, SUEZ et PAPREC), c'est celle de SUEZ qui a eu la préférence des élus et qui a été validée lors du conseil syndical du 16 octobre 2024.



Nouveau centre de tri

Les déchets recyclables collectés sur le périmètre du syndicat DECOSSET (c'est-à-dire venant de la Métropole de Toulouse, du SICOVAL et de 6 autres collectivités du nord de la Haute-Garonne) sont actuellement envoyés vers deux centres de tri, l'un à Toulouse et l'autre à Bessières. Ces deux centres sont vieillissants et ne sont pas adaptés pour gérer les emballages en plastique légers (pots de yaourt, ...) dorénavant collectés suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2023.

Un nouveau centre de tri d'une capacité de 50 000 tonnes est en cours de construction à Bessières sur le site de l'incinérateur et devrait ouvrir en 2025. 44 000 tonnes sont collectées actuellement chaque année sur le périmètre de DECOSSET, avec un taux de refus d'environ 22 %, c'est-à-dire que parmi ces 44 000 tonnes, environ 9 000 tonnes de déchets non recyclables sont envoyées à l'incinération après leur tri.

Le taux de captage de ces déchets recyclables est encore extrêmement faible, en particulier sur la Métropole de Toulouse, et ce malgré l'extension des consignes de tri.

De gros efforts vont devoir être réalisés en termes de communication et de sensibilisation des habitants au tri afin d'augmenter les quantités collectées et envoyées en recyclage. C'est le sens de la démarche entamée par Toulouse, qui va équiper tous les bacs de collecte des habitants de puces qui permettront de quantifier le nombre

de fois où le bac est collecté et donc la quantité de déchets produits. Une communication sera ensuite réalisée auprès des habitants pour leur indiquer où ils se situent et les efforts qu'ils peuvent encore fournir. Une première étape avant la mise en place de la tarification incitative ?



Gestion des déchets à Toulouse, où en est-on ?

Par Thomas Guilpain, Zero Waste Toulouse

Biodéchets

Toutes les collectivités en charge de la collecte des déchets ont l'obligation de fournir à leurs habitants un moyen de trier leurs biodéchets depuis le 1er janvier 2024. Le SICOVAL qui déployait des composteurs collectifs en pied d'immeuble depuis plusieurs années a ainsi commencé à déployer des points d'apports collectifs où les personnes qui n'ont pas accès à un composteur peuvent venir déposer leurs biodéchets qui sont ensuite collectés puis envoyés sur un site de compostage (Cler vert à Bélesta-en-Lauragais). De la même manière, la Métropole de Toulouse a lancé une expérimentation dans un quartier de Blagnac en 2024 qui montre des résultats encourageants avec environ 30 kg/hab./an de biodéchets collectés. Le déploiement complet des 2 000 points d'apports volontaires prévus sur l'ensemble de la Métropole devrait avoir lieu en 2025 pour une mise en œuvre complète certainement en 2026. En parallèle, la Métropole a décidé de mettre à disposition dorénavant gratuitement ses composteurs individuels pour toute personne qui souhaiterait gérer ainsi ses biodéchets à domicile, ce qui a entraîné une forte augmentation du nombre de composteurs distribués (ceux-ci étaient auparavant vendus 20€).



Par ailleurs, la collecte gratuite des déchets verts qui existait depuis longtemps sur la Métropole aurait normalement dû devenir payante à partir de 2025, mais finalement, suite à des protestations, il sera toujours possible d'y avoir recours 6 fois dans l'année. Pour compenser, la Métropole a mis en place de nouveaux services pour gérer les végétaux sur place tels que la possibilité de louer un broyeur ou d'avoir recours à un service de broyage à domicile et le déploiement ponctuel de bennes pour les végétaux lors des périodes de forte demande. Par ailleurs il est évidemment toujours possible de déposer gratuitement ses déchets verts en déchetterie.

Ce changement de politique répond à plusieurs problématiques. D'abord le fait que cette collecte n'était évidemment pas gratuite, mais payée par l'ensemble des habitants à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères alors que seule une minorité de la population, en maison avec jardin, en avait l'utilité. Ensuite la

possibilité d'avoir recours à une collecte « gratuite » est un encouragement à se débarrasser de ces végétaux dont au moins une partie pourrait être réutilisée localement sous forme de paillage ou en mulching pour les tontes de pelouse. C'est la raison pour laquelle Toulouse faisait partie d'une des dernières agglomérations à proposer ce service, certaines étant même déjà passées à des méthodes plus contraignantes, en commençant à refuser les tontes de pelouse en déchetterie comme à Rennes par exemple. Même si la Métropole est revenue sur sa décision, en décidant finalement de garder une collecte gratuite pour ceux qui le souhaitent, l'objectif affiché est clairement d'arrêter cette collecte à terme.

Plan de prévention des déchets

Comme toutes les collectivités en charge des déchets, la Métropole de Toulouse a l'obligation de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dans lequel sont planifiées toutes les actions à mettre en œuvre pour réduire les déchets. Le PLPDMA actuel de la Métropole finit à la fin de l'année, une concertation a donc été lancée pour définir les actions devant figurer dans son futur PLPDMA 2025-2030.

Après plusieurs réunions publiques et ateliers au cours de l'année, une première version du futur programme a été présentée en réunion publique le 1er octobre et est dorénavant en consultation publique sur la plateforme dédiée de la Métropole (jeparticipe.metropole.toulouse.fr). Il est donc encore temps d'aller apporter sa contribution et éventuellement de suggérer de nouvelles actions.

Au-delà des actions à venir, le point principal que soulève ce PLPDMA est celui de son financement. En effet, le programme précédent avait un budget assez faible de 700 000 € par an qui ne permettait pas d'envisager déployer des actions ambitieuses. Le budget alloué à la prévention des déchets par la Métropole a été doublé depuis 2020 avec maintenant 1.7 millions d'euros, soit 1.3 % du budget déchets complet.

Pour comparaison, la part du budget déchets allouée à la prévention est de 3 % à Rennes par exemple, ce qui leur permet d'avoir des résultats bien meilleurs en terme de réduction des déchets. Quelles que soient les actions retenues pour le futur PLPDMA, c'est bien le budget alloué à leur mise en œuvre qui sera crucial.

Mise en péril de la ressource en eau dans la vallée de Basse Ariège

Par Carmen Guerrero, Amie de la Terre Midi-Pyrénées et Agnès Leclerc du collectif Stop Gravières

Sur l'axe Toulouse-Pamiers, dans la vallée de l'Ariège, l'extraction de sables et de graviers, a pris des proportions industrielles depuis une vingtaine d'années, au détriment des meilleures terres agricoles d'Ariège et de la plus importante nappe phréatique de la région (nappe qui alimente l'Ariège, affluent de la Garonne).

Plus de 1000 hectares sont sacrifiés en basse Ariège sur des zones agricoles bénéficiant d'équipements collectifs importants. Données sur 30 ans, les autorisations permettront l'exploitation jusqu'en 2041. Un peu plus de 250 hectares sont déjà exploités ou en cours d'exploitation, le long de cette nappe.

Avec le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie (SRCO), adopté le 16 février 2024 par le Préfet de région, l'Ariège verra sa production de graves alluvionnaires, concentrée sur le secteur de la Basse Ariège, augmenter considérablement.



L'extraction des granulats, par creusement en profondeur, parfois jusqu'au socle, met la nappe souterraine à nu et l'eau se trouve exposée à l'air libre dans les trous d'excavation, ce qui entraîne son évaporation.



De plus, les « bassines » ainsi formées sont comblées par des déchets du BTP. Il est prévu de remblayer partiellement les « trous » avec 50 millions de tonnes de déchets pour limiter l'évaporation à partir des plans d'eau et rendre un peu de terres

artificialisées à l'agriculture. Ces déchets prétendent « inertes » ne le sont pas en réalité au contact de l'eau et provoquent une grave pollution durable à l'aluminium, aux métaux lourds et autres polluants dérivés du pétrole, rendant l'eau impropre à la consommation en aval. Et les terres rendues sont impropres à l'agriculture. Si on veut limiter l'évaporation, il ne faut pas creuser dans la nappe !

La surexploitation des graves alluvionnaires de l'Ariège, qui va alimenter en granulats les chantiers de Grands projets inutiles situés hors du département, comme l'autoroute A69 ou la LGV Bordeaux-Toulouse, se fait au détriment d'une vallée entière qui voit les puits s'assécher, les ruisseaux disparaître, la destruction de la biodiversité et les paysages se modifier profondément et durablement.

Les conséquences économiques sont bien visibles pour le monde rural : restrictions d'eau qui impactent directement les riverains et les agriculteurs. Ces derniers subissent des baisses de rendement et de revenus mais aussi la disparition d'exploitations.

Mais la pollution de l'eau générée ici concerne aussi plus largement l'alimentation en eau jusqu'à l'agglomération toulousaine.

Alarmés par les conséquences désastreuses de cette exploitation massive, des citoyens, des agriculteurs et des associations se sont réunis au sein du collectif STOP GRAVIÈRES pour lutter contre cette exploitation destructrice et intolérable.

Nous avons interrogé un membre de ce collectif pour connaître ses objectifs et ses modes d'action :

« Les associations ariégeoises travaillent depuis des années sur les gravières : alertes, démarches juridiques pour limiter l'extraction et interdire l'enfouissement des déchets du BTP dans la nappe. Elles ont surtout fait une expertise de la problématique sur laquelle nous nous appuyons aujourd'hui. »

Le collectif STOP GRAVIÈRES est né en mars 2023 suite à la marche pour le climat. Cet événement autour des gravières a fait émerger la nécessité de mettre en commun les énergies et les informations, pour informer la population, s'opposer à leur extension et mener une réflexion sur le territoire.

Il a été le point de départ d'une mobilisation sans précédent sur les gravières d'Ariège, bien relayée par la presse locale, régionale et nationale.

Le collectif est constitué de :

- APRA-Le Chabot (Association de Protection des Rivières Ariégeoises)
 - APROVA (Association de Protection de la Vallée de l'Ariège)
 - CEA (Comité Écologique Ariégeois)
 - Confédération paysanne Ariège
 - Extinction Rébellion Ariège
 - La ligue des Droits de l'Homme Ariège
- Il a été rejoint par Eau Secours 31 et les amis des soulèvements de la terre du Val d'Arac



Je voudrais souligner l'importance d'un tel collectif. Il est une expérience de convergence de luttes et d'actions.

Aujourd'hui Stop Gravières travaille à construire une force au niveau national.

Nous soutenons le recours en modification du SRCO déposé par 3 associations, le 3 septembre 2024. Les actions ont provoqué des réactions au niveau de la préfecture, suivies de plusieurs réunions avec les principales organisations officielles – le collectif n'étant lui pas reconnu ! Tout a été mis sur la table. Ils ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas ! Les carences en termes de suivi de la qualité de l'eau sont patentées.

STOP GRAVIÈRES réclame l'arrêt de la destruction des nappes phréatiques par les gravières : changement de mode de production, arrêt de l'enfouissement des déchets.

Nous demandons la création d'un réseau de suivi quantitatif et qualitatif plus dense pour évaluer l'impact des gravières actuelles et ainsi prévoir la catastrophe à venir...

Remettre à plat les besoins et les utilisations des granulats ainsi que l'aménagement du territoire.

Nous soutenons les luttes contre les projets climaticides et qui mettent en danger nos ressources. »



La Sécurité Sociale de l'Alimentation

Par Dominique Gilbon, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

Je me dispose à faire un « feuillet » autour d'une idée qui vient de voir le jour dans l'Agglomération toulousaine : La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).

Premier épisode : Caissalim qui a aidé à démarrer EDENN et CALIM'POTES.

Deuxième, plus tard : le Démocracibus et les épiceries solidaires.

Ensuite, tout ce qui peut se raccrocher à ces idées : les Jardins Partagés, les Écoles Comestibles, les Ateliers Icare, etc...

Premier épisode de la saga de l'Alimentation

Ça y est donc ... !! Depuis le 21 septembre, Caissalim a mis au monde 2 Caisses Locales de Sécurité Sociale de l'Alimentation :

- ✓ « EDENN » au Nord de Toulouse
- ✓ « CALIM'POTES » à Ramonville et Castanet au sud de l'Agglomération toulousaine...

Mais la SSA (Sécurité Sociale de l'Alimentation), qu'es aquo ???

L'objectif : créer une nouvelle branche de la Sécu pour y intégrer

- un droit à une alimentation saine, choisie, accessible pour toutes et tous
- une rémunération juste des travailleurs du système alimentaire
- le respect de l'environnement et du climat

Dans un premier temps, les initiateurs de cette idée se sont inspirés de la création de la Sécu de la Santé en 1946. Ils se sont formés et organisés afin de créer démocratiquement les fondements d'une caisse économique locale pour que chacun puisse avoir accès à une meilleure alimentation à l'échelle de son bassin de vie. Les adhérents cotisent selon leurs moyens et reçoivent toutes et tous la même allocation : 100 Mona (Sol Violette). Cette allocation peut être dépensée auprès d'un réseau de professionnels conventionnés (producteurs, transformateurs, distributeurs). Ce sont les adhérents de la caisse qui ont défini collectivement les critères de conventionnement.

Dans un second temps, les caisses des différents bassins de vie vont s'articuler ensemble pour former la Caisse d'Alimentation de Toulouse. L'intérêt de ce changement

d'échelle est d'élargir le dispositif de solidarité et de consolider les systèmes alimentaires ainsi structurés. Des systèmes monétaires innovants permettent déjà le fonctionnement des caisses.

Les résultats de ce projet vont aider à l'essaimage de caisses d'alimentation sur d'autres territoires de manière coordonnée et en particulier en Occitanie.

Trois piliers fondent l'architecture du fonctionnement de la sécurité sociale de l'alimentation : l'universalité du processus et des produits accessibles à tous, un conventionnement organisé démocratiquement et un financement basé sur la cotisation solidaire de chacun.

Vous pourrez trouver de manière peut-être plus claire sur internet en tapant SSA.

Il nous semble plus important d'être en bonne santé en mangeant correctement des aliments sains (labellisés ou non) cultivés en confiance par des agriculteurs locaux que la caisse aura conventionnés. C'est sûr qu'il vaut mieux ne pas être malade plutôt que de se soigner... ce qui

n'empêche pas que nous ayons quand même besoin de médecins... pourvu qu'ils ne se transforment en épiciers des laboratoires pharmaceutiques...

On dit que le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ...on pourrait dire de même pour la santé, que le meilleur « patient » c'est celui qui n'est pas malade... contrairement à ce que dit le Dr Knock.

L'intérêt de la SSA réside bien sûr dans le fait qu'elle encourage une alimentation saine, une agriculture de qualité; une solidarité au sein de la caisse locale entre consommateurs et avec les agriculteurs; une démocratie active pour gérer notre alimentation depuis la production des aliments dans des conditions de respect de l'environnement (eau, air, pollutions multiples), de la biodiversité et de préoccupations sociales les plus larges (conditions de travail, parité, respect des personnes).

Pour que cette « aventure » prenne de l'ampleur et du sens, il faut se mobiliser pour qu'elle s'impose et la défendre comme on doit le faire pour la Sécu...

Regardez le site www.caissalim-toulouse.org et rejoignez-nous contact@caissalim-toulouse.org

À suivre...



Bulletin d'adhésion à retourner à :

*Amis de la Terre Midi-Pyrénées
73 chemin de Mange-Pommes
31520 Ramonville-Saint-Agne*

ou, pour un paiement par virement, à :

midipyrenees@amisdelaterre.org

Cotisation (*) :

Souhaitable pour une personne : 33 €
un couple : 59 €
un petit budget : 10 €
Montant libre :

Dons (*) :

(*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé :

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre des ATMP)
 Espèces
 Carte bancaire avec HelloAsso.com
 Virement : ⇒ **préciser vos nom et prénom dans le motif du virement**

Intitulé du compte : AMIS DE LA TERRE MIDI PYRENEES

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0045 3073 441 BIC : CCOPFRPPXXX

Domiciliation : CREDIT COOPERATIF

Date :/...../.....

Nom : **Prénom :**

Pour une adhésion couple, nom et prénom du conjoint :

Pour une association, raison sociale :

Adresse :

Tél :

Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire, mon Email (en majuscules) :

.....@.....

Mes centres d'intérêt thématiques, compétences ou missions souhaitées (exemples : participer à la communication, travailler sur des dossiers, aider au secrétariat, rédiger des articles, préparer des actions, réaliser des visuels pour le stand) :

.....
.....
.....

Feuille Verte des Amis de la Terre Midi-Pyrénées n°265 automne 2024 - hiver 2025 – ISSN : 1967-6719
Imprimé par l'imprimerie Tolosane à Roques-sur-Garonne, sur papier 100% recyclé, tiré à 700 exemplaires
Directeur de publication : Jean Olivier - Relecture : Annie Mercier, Carmen Guerrero - Mise en page : Elsa Boudy